

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2022**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques FORMENTY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Etaient présents : M. Jacques FORMENTY - Mme Martine CARZUNEL - M Pascal GODOT - Mme Gina BAROTIN – Mme Pascaline DIDIER-LAURENT - M Daniel LEVASSEUR - M Jean-Luc TEMOIN – M Jean-Christophe CHAZAL - Mme Nathalie BELLENGIER – M Jérôme HAMON - Mme Sophie MARTIN – M Mathieu DAUFRESNE - Mme Alice PIRON

Absents excusés : M Philippe NIZOU a donné pouvoir à M Pascal GODOT  
Mme Fanny ROUARD a donné pouvoir à Mme Martine CARZUNEL

Secrétaire de séance : Mme Martine CARZUNEL

- Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

### **Délibération n°06.2022 : Vote des taux d'impositions 2022**

Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil municipal de laisser les taux inchangés pour 2022, TAXE D'HABITATION plus de vote du taux depuis 2020. C'est celui de 2019 qui s'applique (10,34 % taux voté en 2019)

TAXE FONCIERE (bâti) : 10,85 % part communale + 11.58 % ex part départementale = taux global 22.43%

TAXE FONCIERE (non bâti) : ..... 46,09 %

**Approuvé à l'unanimité**

### **Délibération n°07.2022 : Attribution les subventions 2022 aux associations**

Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil municipal d'octroyer des subventions suivantes pour 2022 aux associations de la commune,

- ❖ Anciens combattants.....330 €
- ❖ Association de chasse des Bréviaires.....160 €
- ❖ Association Présence.....300 €
- ❖ Restos du Cœur..... 600 €
- ❖ Croix Rouge.....800 €

**Approuvé à l'unanimité**

### **Délibération n°08.2022 : Attribution l'allocation chauffage 2022 aux seniors**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal la nécessité de fixer le montant de l'allocation chauffage pour l'année 2022 au Budget Communal,

Cette allocation de chauffage sera d'un montant de 155 € avec les conditions suivantes :

- Être âgé de 75 ans ou plus.
- Être non imposable sur le revenu (avis de non - imposition à fournir pour examen).
- Vivre seul ou en couple toute l'année à son domicile situé aux Bréviaires

**Approuvé à l'unanimité**

### **Délibération n°09.2022 : Budget Primitif Commune 2022 Approuvé à l'unanimité**

- 1° SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DÉPENSES EN EUROS</b>	
CHAPITRE 011 - CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	310 440,23
CHAPITRE 012 - CHARGES DU PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	410 834,38
CHAPITRE 014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	45 500,00
CHAPITRE 022 – DÉPENSES IMPRÉVUES	6 000,00
CHAPITRE 65 - CHARGES DE GESTION COURANT	106 809,06
CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIÈRES	12 400,00
CHAPITRE 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00
CHAPITRE 68 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 800,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>897 783,77</b>
023 - VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	88 002,36
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>985 786,13</b>

<b>RECETTES EN EUROS</b>	
CHAPITRE 013 - ATTÉNUATION DE CHARGES.	23 398,67
CHAPITRE 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	94 502,65
CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES	695 492,15
CHAPITRE 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	57 584,00
CHAPITRE 75 - AUTRE PRODUITS DE GESTIONS COURANTES	38 924,32
CHAPITRE 76 - PRODUITS FINANCIERS	5,00
CHAPITRE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	280,00
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>910 186,79</b>
R002 RÉSULTAT REPORTÉ 2021	75 599,34
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>985 786,13</b>

- Section de fonctionnement équilibrée

## 2° SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DÉPENSES EN EUROS</b>	
CHAPITRE 16 - REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	56 651,16
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	81 159,48
001 : SOLDE D'EXECUTION REPORTE 2021 (DEFICIT)°	495 097,74
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>632 908,38</b>

<b>RECETTES EN EURO</b>	
<b>CHAPITRE 10</b>	
10222 F C T V A	3 178,55
10226 TAXE D'AMÉNAGEMENT	5 000,00
	8 178,55€
1068 EXCEDANT CAPITALISE	495 097,74
<b>TOTAL DE RECETTES FINANCIÈRES</b>	
<b>CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	88 002,36
<b>CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	62 050,58
<b>PROPOSITION NOUVELLE -1313 OU 1323 (SUBVENTIONS DÉPARTEMENT)</b>	
REMBOURSEMENT TRAVAUX ROUTE PETITES YVELINES	48 901,97
<b>PROPOSITION NOUVELLE – 1318 OU 1328 SUBVENTION TABLEAU</b>	5 781,75
<b>PROPOSITION NOUVELLE - 1346 PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAU</b>	7 366,86
<b>CHAPITRE 024</b>	
<b>VENTE MAISON CARON</b>	400 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 053 329,23</b>

- Budget en suréquilibre en investissement : Articles 1612-6 et 1612-7

### Délibération n°10.2022 : Création d'un poste de secrétaire de Mairie au 1<sup>er</sup> juillet 2022 et suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet et de supprimer un emploi permanent à temps complet. Il propose d'inscrire ce poste au tableau des effectifs du personnel à compter du 01 juillet 2022.

**Approuvé à l'unanimité**

- Questions diverses : Néant

La séance est levée à 21h20